



Congé pour vente avant la fin de mon bail.

Par **vattheuer**, le **04/11/2009** à **19:47**

Bonjour,
Je suis locataire d'une maison de village qui appartient à la mairie (public).
Après plus de 20 ans de location, j'ai reçu une lettre recommandée du maire avec Objet : Congé pour vente.
Mon bail se terminant en 2013, je désire savoir si le maire a le droit de m'expulser à une date inférieure à mon bail pour motif de vente de la maison.
En vous remerciant par d'avance, veuillez agréer mes sincères salutations.